

Zeitschrift: Revue de théologie et de philosophie et compte rendu des principales publications scientifiques

Herausgeber: Revue de Théologie et de Philosophie

Band: 25 (1892)

Artikel: Le jour du seigneur : étude de dogmatique chrétienne et d'histoire
[suite]

Autor: Thomas, L.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-379529>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE JOUR DU SEIGNEUR
ÉTUDE DE DOGMATIQUE CHRÉTIENNE ET D'HISTOIRE
PAR
L. THOMAS

3^e SECTION. — APRÈS L'ÂGE APOSTOLIQUE, OU LE SECOND SIÈCLE

Nous voudrions maintenant continuer l'histoire du dimanche après le temps des apôtres, surtout dans le 2^d siècle. Les données ne manquent pas, mais il serait difficile de les exposer dans un ordre chronologique un peu strict, soit à cause de l'incertitude relative qui plane encore sur la date de beaucoup d'entre elles, soit à cause de la complication ou de la portée rétrospective de plusieurs. W. Waddington n'a pas craint de dire au commencement de ses *Fastes des provinces asiatiques*¹: « Les grands règnes de Trajan, d'Hadrien et des Antonin comptent parmi les époques les plus obscures de l'histoire du monde. » — Le témoignage par lequel nous commencerons, se rattache en tous cas au règne de Trajan (98-117).

§ 1. — Lettre de Pline le Jeune à Trajan.

Pline le Jeune, gouverneur du Pont et de la Bithynie, avec le titre de légat impérial, propréteur, revêtu de la puissance

¹ 1872, p. 655. Le mémoire a paru dans la grande publication de Le Bas et W. Waddington : *Voyage archéologique en Grèce et en Asie-Mineure*. Cp., sur le règne de Trajan, de Champagny : *Les Antonins*, 1886, I, p. 297, etc.

consulaire¹, était en correspondance suivie avec l'empereur Trajan, son ami, et lui demandait des directions sur tout ce qui l'embarrassait dans une administration extraordinaire, difficile et délicate. Une de ces lettres (L. X, *Ep.* 97) concerne la conduite à tenir à l'égard des nombreux chrétiens de la vaste province², déjà poursuivis. « Un très grand nombre de personnes, de tout âge, de tout ordre, de tout sexe, écrit le gouverneur, sont et seront toujours impliquées dans cette accusation. Ce mal contagieux n'a pas seulement infesté les villes, il a gagné villages et campagnes. Je crois pourtant qu'on peut y remédier.... Ce qu'il y a de certain, c'est que les temples, qui étaient presque déserts, sont fréquentés et que les sacrifices, longtemps négligés, recommencent. Partout sont vendues des victimes qui trouvaient auparavant peu d'acheteurs. On peut juger par là de la quantité de gens qui peuvent être ramenés de leur égarement, si l'on fait grâce au repentir. »

Nous avons aussi la réponse de Trajan (*Ep.* 98), le 1^{er} édit impérial, à nous connu, concernant les chrétiens.

¹ L'époque précise du gouvernement de Pline en Bithynie est toujours controversée. Autrefois on pensait généralement qu'il avait eu lieu de 103 à 105. Actuellement on serait porté à le mettre de 111 à 113. Ainsi Mommsen, dans un ouvrage traduit par Ch. Morel sous le titre : *Etude sur Pline le jeune*, Paris 1873 (voir en particulier p. 30, où il est dit que les deux lettres concernant les chrétiens furent échangées en 112); C. de la Berge, dans son *Essai sur le règne de Trajan*, Paris, 1877 (voir en particulier p. 156-158, p. 205, note 5); le cardinal Noris; Pagi; Borghesi; Aubé (*Hist. des persécutions de l'Eglise jusqu'à la fin des Antonins*², 1875, p. 203; Duruy (*Hist. des Romains*, IV, 1882, p. 82), etc. — L'ancien point de vue a cependant toujours des défenseurs, tels que de Champagny (*Les Antonins*, I p. 311, etc.), Klippel (*Real-Encykl.*¹ XVI p. 300, note), Keim (*Rom und das Christenthum*, 1881. Voir *Real-Encykl.*² XV, p. 735), Backouss (*L'Eglise primitive jusqu'à la mort de Constantin*, trad. par P. de Félice, 1886, p. 34). — Uhlhorn, dans *Real-Encykl.*², ne se prononce pas. F. Godet dit : de 109 à 114.

L'épître même de Pline a été mise à des dates fort diverses. Ainsi Klippel la place en 104; Rothe (*Real-Encykl.*¹ I, p. 474), en 107; Hase (*Kirchengesch.*³, p. 57); Chastel, en 110; Mommsen, Charteris, Aubé, en 111; Th. Zahn (*Gesch. des Sonnt.*, p. 23), Stapfer (*Encyc. des sc. rel.* XII, p. 200), en 112.

² Cp. Act. 16 : 7 et surtout 1 Pierre 1 : 1.

Le passage de la lettre de Pline, qui a pour nous un intérêt spécial, se rapporte directement aux chrétiens qui avaient faibli dans leur foi, et il est ainsi conçu : « D'autres, déférés par un dénonciateur, ont d'abord reconnu qu'ils étaient chrétiens, et aussitôt après ils l'ont nié, déclarant que véritablement ils l'avaient été, mais qu'ils ont cessé de l'être.... Tous ces gens-là ont adoré votre image et les statues des dieux. Tous ont chargé Christ de malédictions. Ils assuraient que leur faute ou leur erreur avait principalement consisté en ce qu'ils s'assemblaient à jour fixe (*stato die*) avant le lever du soleil, chantaient entre eux tour à tour des cantiques à l'honneur de Christ, comme d'un dieu (*carmenque Christo, quasi deo, dicere secum invicem*), et s'engageaient par serment¹, non à quelque crime, mais à ne commettre ni vol, ni rapine, ni adultère, à ne point manquer à leur promesse, à ne point nier un dépôt. Après cela, ils avaient coutume de se séparer, et ensuite de se rassembler à nouveau pour manger en commun des mets innocents.... »

Tous les renseignements obtenus par Pline se concentrent donc sur la manière dont les chrétiens célébraient un jour déterminé de chaque semaine. Deux réunions religieuses y étaient tenues : l'une au matin, dès l'aube, dans laquelle il y avait des chants alternatifs en l'honneur de Christ et un engagement à se bien conduire ; l'autre, pour un repas en commun, une de ces agapes, dont il est déjà parlé Act. II, 42, 46 ; XX, 7 ; 1 Cor. XI, 17-34 ; Jude, 12.

Le jour hebdomadaire ainsi distingué n'est pas désigné, mais

¹ *Seque sacramento non in scelus aliquod obstringere, sed...* « Allusion sans doute aux promesses du baptême, dit Champagny (I, p. 344). Baronius fait observer que dans les cérémonies chrétiennes, aucun serment n'était prononcé, et voudrait traduire *sacramento se obstringere* se lier par une cérémonie sacrée, par un sacrement. Il est difficile de croire que telle fût la pensée de Pline ; mais telle était bien probablement celle des chrétiens qui lui parlaient. On trouve du reste dans les classiques païens le mot *sacramentum*, non pas seulement dans le sens de serment, mais dans un sens analogue à celui qu'indique Baronius. Ainsi Sénèque (*De civit. Dei* VI, 11) appelle *sacra* *menta* *Judæorum* les observances juives. »

on peut facilement le reconnaître. Ce ne pouvait être le jour du sabbat, comme on l'a quelquefois supposé¹, car Pline l'aurait appelé par son nom, alors si connu, surtout des Romains cultivés et haut placés². D'après le Nouveau Testament et les témoignages du 2^d siècle autres que celui de Pline, ce devait être le 1^{er} jour hebdomadaire commémorant la résurrection de Christ, le Jour du Seigneur. En outre, cela transparaît en quelque sorte dans le « merveilleux rapport de Pline, cet éclatant exemple du don d'observation d'un juge romain³. » — « A jour fixe, dit-il, ils s'assemblaient avant le lever du soleil et chantaient entre eux tour à tour des cantiques à l'honneur de Christ, comme d'un dieu. » Le moment où commençait ce 1^{er} service, n'était-il pas précisément celui où Jésus ressuscitait, et la note dominante de ce service, l'exaltation de Christ ressuscité et glorifié ?

§ 2. Epître d'Ignace aux Magnésiens.

La date du martyre d'Ignace, évêque d'Antioche en Syrie, est aussi très contestée. Semisch croyait d'après une tradition qu'il qualifiait d'unanime dans l'ancienne église⁴, qu'Ignace était mort en 107, et cette opinion a été encore soutenue par de Champagny, Wieseler, Funk⁵, etc. Selon Uhlhorn (*Real.*

¹ Boehmer au 18^e siècle et, de nos jours, les *Adventistes*.

² Voir *Rev. de th. et de ph.* 1889, p. 571.

³ Harnack, *Lehre der zwölf Apostel, neben Untersuchungen...* 1884, p. 34 des *Untersuchungen*.

⁴ *Evangel. Kalender*, 1870, p. 153. Cp. p. 151. — « La rédaction la plus anciennement connue des *Actes du martyre d'Ignace* et aussi la plus chargée d'interpolations, dit de la Berge (p. 205), met la mort d'Ignace *consulatu Attici et Marcelli* (lisez *Attii Suburani II, Asinii Marcelli*) *Kalendis februariis* (c.-à.-d. l'an 104). La *Chronique Pascale* rapporte cet événement à l'an 105 (consulat de Candidus et de Quadratus); la version plus courte des *Actes*, découverte par Ruinart et seule défendue aujourd'hui, au 23 décembre 107. Enfin Malalas place ce martyre au moment du tremblement de terre d'Antioche (déc. 115.) » — Voir aussi Funk *Opera patr. apost.*, p. XLVII.

⁵ De Champagny, I p. 348., p. 311. Wieseler, *Die Christenverfolgungen der Cäsaren* 1878, p. 176. (d'après Charteris, p. XXVIII, note). Funk, p. XLVI., LXXXI.

*Encykl.*¹ VI, p. 624), la date la plus vraisemblable est 107 ou 108. Selon Zahn, qui a si profondément étudié les épîtres d'Ignace, c'est 110². Charteris hésite entre 107 et 116 et inclinerait pour 116³. Selon Backouse et de la Berge, (p. 206), 115 mériterait la préférence. Harnack a émis en 1878 une nouvelle hypothèse : Ignace serait mort vers la fin du règne d'Adrien ou même au commencement du règne d'Antonin, c'est-à-dire autour de 138⁴. Pour Jean Réville, malgré cette hypothèse, les épîtres d'Ignace n'en datent pas moins « de la 2^e moitié du règne de Trajan, comprise entre l'an 107 et l'an 118, » sans qu'il puisse préciser davantage (*Revue de l'hist. des religions*, 1890, t. II, p. 160).

Si les récits détaillés qui nous sont parvenus sur le martyre d'Ignace sont reconnus comme étant d'une époque postérieure et comme méritant en général peu de créance⁴, il n'en est pas de même de certaines lettres attribuées au vénérable confesseur. Mais il importe de distinguer. Parmi les 15 lettres qui lui ont été attribuées, 3 écrites seulement en latin, n'ont évidemment aucune importance. Pour d'autres, nous possérons deux recensions grecques, dites l'une longue, l'autre courte. Celle-ci ne renferme que 7 épîtres déjà mentionnées par Eusèbe (*Hist. ecclés.* III, 36) : aux Ephésiens, aux Magnésiens, aux Tralliens, aux Romains, aux Philadelphiens, aux Smyrniens, à leur évêque Polycarpe. Ces mêmes épîtres se retrouvent dans la longue Recension, mais avec un texte plus étendu, manifestement interpolé, et, en outre, 5 autres épîtres, certainement apocryphes. Jusqu'en 1845 la discussion de l'authenticité des épîtres d'Ignace ne portait que sur les deux recensions, mais elle se compliqua lorsque Cureton publia la version syriaque ne contenant que les épîtres aux Ephésiens, aux Smyrniens, à Polycarpe, et prétendit qu'elles seules étaient authentiques.

¹ *Ignatius von Antiochen*, 1873, p. 616, etc.

² *Canonicity*, p. CXVII, p. XXVIII, note.

³ *Die Zeit des Ignatius*. Voir l'art. de Uhlhorn sur Ignace dans *Real-Encykl.*², p. 694. Cp. Kayser, art. Ignace dans l'*Encyc. des sc. relig.*, p. 465.

⁴ *Real-Encykl.*² VI, p. 688. *Ignace et Polyc.* par Zahn, p. XLVIII. De la Berge, p. 205. Funk, p. XLVII, etc.

Cette opinion trouva beaucoup d'écho, et elle fut adoptée en particulier par de Pressensé¹. Mais elle a été ensuite très fortement combattue, surtout par Zahn dans son *Ignatius von Antiochien*. Le texte des trois épîtres fut reconnu abrégé et des fragments de la traduction syriaque d'autres épîtres furent retrouvées. « Cette démonstration, dit Uhlhorn (*Real. Encykl.*² VI, p. 691), peut maintenant être considérée comme épuisée. Non seulement il n'y a plus de nouveaux défenseurs de l'opinion de Cureton, mais encore plusieurs de ses partisans, tels que Lipsius et Lightfoot, l'ont abandonnée². La seule alternative qui demeure, est celle de l'authenticité ou de la non-authenticité des sept lettres de la courte Recension, » et cette authenticité semble maintenant bien établie. Elle a été reconnue en particulier par Semisch, Uhlhorn, Zahn, Harnack, etc.

Après ces préliminaires obligés, arrivons au seul passage qui dans ces lettres intéresse sérieusement notre étude : le ch. 9 de l'Ep. aux Magnésiens, d'après la courte Recension.

« Si donc ceux qui se mouvaient dans les vieilles choses, dit Ignace, sont arrivés à la nouveauté de l'espérance (c'est-à-dire, en fait, à la foi chrétienne), n'observant plus le sabbat, mais vivant selon le dimanche³, dans lequel pour nous aussi la vie

¹ *Siècle apost.*² II, p. 500-506. L'édition de 1889 se prononce pour l'authenticité des 7 lettres, II, p. 462-478. Chastel finit aussi par incliner dans le même sens, I, p. 217.

² Cf. *Ignace et Polyc.* par Zahn, p. V...; Kayser, *Encyc. des sc. relig.* VI, p. 461; Funk, p. LXII.

³ *Μηκέτι σαββατίζοντες, ἀλλά κατά κυριακήν ζῶντες, ἐν γέ καὶ ή ζωή ἡμῶν ἀνέτειλεν δι αὐτοῦ καὶ τοῦ θανάτου αὐτοῦ.* — *Μηκέτι σαββατίζοντες,* c'est-à-dire non pas proprement: n'observant plus de sabbat, mais: n'observant plus le sabbat, ne solennisant plus le samedi. — On a souvent lu: *ἀλλά κατά κυριακήν ζωήν ζῶντες*, et un des plus anciens textes, le *Mediceo-Laurentianus*, porte en effet cette leçon. Mais le mot *ζωήν* a été supprimé avec raison déjà par Piper en 1838 (*Theol. St. u. Krit.*, p. 92 note) et aussi dans l'édition vraiment critique de Zahn, comme dans celle de Funk. Il ne se trouve en effet ni dans une version latine très ancienne, très complète, remarquablement correcte, en quelque sorte calquée sur un texte grec de beaucoup supérieur à celui du manuscrit de Médicis (Zahn, p. XVIII.; XXXIV-XXXVI), ni dans une version arménienne, qui, comparée aux fragments restants de la version syriaque, apparaît comme

a surgi par Lui (le Seigneur) et par sa mort, — bien que quelques-uns le nient, et c'est par ce mystère qu'il nous a été donné de croire, c'est pour cela que nous prenons patience, afin d'être trouvés disciples de Jésus-Christ, notre seul docteur, — comment nous, pourrions-nous vivre sans Lui? Lui que les prophètes, ses disciples en esprit, attendaient comme leur docteur. Aussi Celui qu'ils attendaient justement les a-t-il ressuscités des morts lorsqu'il est apparu » (ressuscité). — Ces derniers mots semblent faire allusion à Matth. XXVII, 52¹.

La phrase n'est pas simple : elle est embarrassée soit par une parenthèse intermédiaire, qui se rattache elle-même à une incidente, soit par une incidente finale, qui est encore un peu compliquée. Mais le fil du raisonnement n'est pas difficile à suivre. Ignace veut exhorter les chrétiens de Magnésie à persévirer dans la communion avec Christ, sans céder aux tentations du judaïsme (voir les ch. 8 et 10). Dans ce but, il se compare lui et eux, également d'origine païenne, aux chrétiens d'origine juive. Si ceux-ci, dit-il, ont à cause de leur foi renoncé à leur ancienne vie, à leur ancienne observation de la Loi et en particulier du sabbat, pour vivre en pratiquant la dimanche, le Jour du Seigneur, et en harmonie avec le souvenir de ce saint jour, dans lequel a commencé aussi pour nous, chrétiens d'origine païenne, la véritable vie, grâce à la résurrection de Jésus et à la mort qui l'avait précédée, — comment nous, chrétiens d'origine païenne, pourrions-nous vivre sans Lui, qu'attendaient déjà les prophètes de l'Ancienne Alliance ?

un témoin fidèle et presque complet de cette version la plus ancienne de toutes (Zahn, p. XXX..), ni enfin dans le texte de la longue Recension grecque, comme nous le verrons plus loin. Au reste, même si on lisait $\zeta\omega\eta\nu$, il faudrait, comme le faisait Hefele dans ses *Pères apost.*¹, sous-entendre $\eta\mu\epsilon\rho\alpha\nu$ après $\kappa\nu\eta\alpha\kappa\eta\nu$, soit à cause de $\epsilon\nu\eta\eta$ qui suit et se rapporte nécessairement au jour de la résurrection de Christ, soit à cause de l'opposition faite par Ignace entre le sabbat et le dimanche. — Henke, qui, dans une première dissertation sur le dimanche, lisait $\zeta\omega\eta\nu$ et ne voyait dans le passage aucune allusion à ce jour, a dû reconnaître sa double erreur (*Theol. St. u. Krit.* 1886, p. 602).

¹ Voir le Comment. de Meyer à ce sujet, et surtout Zahn, *Ignat. von Ant.*, p. 598.

Plusieurs données semblent ressortir de cette exhortation : 1^o Le sabbat ne devait pas être pratiqué par les chrétiens ; il ne devait pas l'être par ceux d'origine païenne, et il ne l'était pas par ceux d'origine juive, par ceux du moins qu'Ignace pouvait proposer comme modèles à ses lecteurs. « Déjà la ressemblance de *Magn.* IX avec Gal. I, 13, dit Zahn, montre clairement qu'Ignace pensait ici à des Juifs de naissance tels que les apôtres et tous ceux qui pouvaient être allégués comme prouvant que le Judaïsme avait cru au Christianisme¹. » — 2^e Les chrétiens d'origine païenne et ceux d'origine juive qu'Ignace pouvait proposer comme modèles, célébraient également le dimanche comme jour de la résurrection de Christ. — 3^o L'observation spirituelle du dimanche pouvait être envisagée comme le résumé de toute la vie chrétienne, et l'observation du sabbat, comme résumant toute la vie judaïque. — 4^o Le sabbat et le dimanche étaient ainsi de nature à être opposés l'un à l'autre, mais non sans être profondément liés, ne fût-ce que comme solennisant tous les deux un des jours de la semaine. — 5^o Sous ce rapport, le dimanche apparaissait déjà comme étant dans l'Eglise chrétienne la continuation et la transformation du sabbat mosaïque. — 6^o Le dimanche était alors désigné, ainsi qu'il l'est dans l'Apocalypse, comme le Jour du Seigneur, c'est-à-dire le Jour du Seigneur Jésus, le jour dominical, le dimanche, et même il pouvait l'être tout simplement comme : *le dominical*, le mot : jour étant supprimé sans inconvénient, tellement l'institution était déjà connue et familière (voir *Gesch. d. Sonnt.* p. 58, note 14).

Il est fort instructif de connaître le texte correspondant de la longue Recension, dont les interpolations manifestes remontent au 4^e siècle². « Si donc ceux qui se mouvaient dans les

¹ *Ig. von Ant.*, p. 355.— *Magn.* c. 10 : δ γαρ Χριστιανισμός οὐκ εἰς Ἰουδαϊσμόν ἐπίστενοεν, ἀλλ' Ἰουδαϊσμός εἰς Χριστιανισμόν..

² De 360 à 380, dit Zahn, p. VI ; *Ig. von Ant.*, p. 144.— Harnack se rattache en général à la démonstration de Zahn, mais il la modifie en admettant 1^o que l'interpolateur de la *Didachè* est le même que celui des lettres d'Ignace, comme Usher le pensait déjà ; 2^o qu'il faut placer les falsifications de 340 à 380 et le plus près possible de 340-343. Voir *Prolegom. de la Didachè*, surtout p. 244, 246, 265.

vieilles Ecritures sont arrivés à la nouveauté de l'espérance en recevant Christ (comme le Seigneur l'a enseigné, disant : « Si vous croyiez à Moïse, vous croiriez aussi en moi... »), comment pourrions-nous vivre sans Lui ? Lui, dont les prophètes étaient les serviteurs, le voyant d'avance en esprit, l'attendaient comme leur docteur, espéraient en lui comme en leur Seigneur et Sauveur, disant : « Il viendra lui-même et nous sauvera. » Nous ne devons donc pas observer le sabbat judaïquement et en jouissant d'être oisifs (car les Ecritures disent : « Celui qui ne travaille pas ne doit pas manger, » et aussi : « Tu mangeras ton pain à la sueur de ton visage »). Mais que chacun de vous observe le sabbat spirituellement, jouissant de la méditation de la Loi, non du repos corporel. Qu'il admire l'œuvre de Dieu sans manger des aliments de la veille, boire tiède, marcher à pas comptés, trouver du plaisir à la danse et à des claquements de mains dépourvus de sens ! Et après avoir observé le sabbat, que tout ami de Christ célèbre le dimanche, le jour de la Résurrection, le jour royal supérieur à tous les autres jours¹, celui dont le prophète disait, en l'attendant : « A la fin, pour le 8^e jour², » celui dans lequel notre vie a surgi et la mort a été vaincue par Jésus-Christ... ! »

Il y a donc une véritable contradiction entre le texte authentique d'Ignace et le texte interpolé. Tandis qu'Ignace dit simplement : nous n'observons pas le sabbat, l'interpolateur prétend qu'il faut l'observer, outre le dimanche, mais spiri-

¹ Μηκέτι οὖν σαββατίζωμεν ιονδαϊκῶς καὶ ἀργείαις χαίροντες... σαββατίζετω πνευματικῶς... Καὶ μετά τό σαββατίσαι ἐορταζέτω πᾶς φιλόχριστος τὴν κυριακὴν, τὴν ἀναστάσιμον, τὴν βασίλιδα, τὴν ὑπατον πασῶν τῶν ἡμερῶν.

² Εἰς τό τέλος ὑπέρ τῆς ὄγδόης. L'interpolateur suit les Septante, qui traduisent ainsi l'inscription du Ps. 6 : Εἰς τό τέλος ὑπέρ τῆς ὄγδόης, ψαλμός τῷ Ααβίῳ (ou mieux, semble-t-il : ..τέλος ἐν ὑμνοις ὑπέρ.. Voir l'édition de Breitinger, Zurich 1730). Segond : Au chef des chantres. Avec instruments à cordes. Sur la harpe à 8 cordes. Psaume de David. — Lausanne : Au chef de musique. Avec instruments à cordes, sur le *Scheminit*... — Moll (*Bibelw.* de Lange) : Dem Vorsteher, mit Saitenspiel; nach der achten... — *Bibelw.* de Bunsen : .. nach der Octave (wörtl. nach der achten)... « L'inscription des Ps. 6 et 12 : *al-haschemînîth*, dit Moll (p. 26), ne peut pas signifier, comme le voudrait l'opinion générale, que le chant doive être accompagné par un instrument à 8 cordes. Philologiquement,

tuellement et non judaïquement. Nous savons en effet que plus tard une certaine célébration du sabbat devait s'associer dans l'Eglise à la solennisation du Jour du Seigneur¹.

§ 3. Epître dite de Barnabas.

« Cette épître, dont l'authenticité paraît n'avoir jamais été suspectée dans l'ancienne église grecque, était déjà à la fin du 2^d siècle en grand honneur à Alexandrie, comme le prouvent les citations qu'en fait Clément. Il résulte aussi des œuvres d'Origène, des *Constitutions apostoliques*, du *Codex sinaïticus*, que plus tard elle était encore considérée comme appartenant pour le moins aux œuvres deutéro-canoniques. Mais déjà Eusèbe fait des objections ; l'épître disparaît peu à peu de l'Appendice du Nouveau Testament, ou plutôt cet Appendice disparaît avec elle. En Occident, on ne lui a jamais attribué une importance canonique, et lorsqu'on traite de « l'apôtre Barnabas, » elle n'est pas même mentionnée.... On peut dire qu'aujourd'hui elle est généralement reconnue comme n'étant pas de Barnabas². » — Elle est « d'ailleurs anonyme et ne contient pas le plus léger indice indirect, qui pourrait autoriser une conjecture sur son auteur³. » — En tous cas, elle est fort ancienne, assez originale à cause de son paulinisme tranchant

il ne pent s'agir que du 8^e élément d'une série, aussi est-on plutôt porté à voir ici une allusion à une tonalité. En tenant compte de 1 Chron. 15: 21, il semble qu'il faut penser, avec Gesenius, Delitzsch et d'autres, à l'octave de basse. Cette interprétation est confirmée par l'accent des deux Psaumes et par l'expression opposée : *al-alamoth*, qui dans Ps. 46: 1. désigne, d'après 1 Chron. 15: 20, le soprano, la voix de femme. » — Evidemment il ne saurait être question du dimanche dans cette inscription du Ps. 6, mais nous verrons bientôt que dans l'Eglise chrétienne ce jour fut de bonne heure appelé le 8^e.

¹ Voir dans l'édition de Zahn, p. 202 note. Il est dit dans l'épître interpolée aux Philippiens, ch. 13, que si quelqu'un jeûne le dimanche ou le sabbat, sauf le seul sabbat de la Pâque, c'est un meurtrier de Christ, et dans celle aux Tralliens, ch. 9, que le vendredi se rapporte à la passion du Seigneur; le sabbat, à sa sépulture; le dimanche, à sa résurrection.

² Harnack, *Real-Encycl.* II, p. 1¹³.

³ Reuss, *Littérat. chrét. au siècle apost.* II, p. 557.

et superficiel, de son antijudaïsme excentrique, et elle est un précieux témoin du temps où vivait son auteur.

Reuss la considère comme incontestablement du 1^{er} siècle¹. Weizsäcker et Cunningham la rattachent au temps de Vespasien (69-79), et Funk serait disposé à le faire ; il estime en tout cas que l'épître est de la fin du siècle (p. V...). Wieseler, Riggenbach opinent pour le temps de Domitien (81-96) ; Hilgenfeld, Ewald, Pfleiderer, pour celui de Nerva (96-98) ; mais la plupart des critiques de l'époque actuelle, en particulier Donaldson, Hausrath, Hefele, Hase, Keim, Lipsius, Schürer, Tischendorf, Zahn, Harnack, Chastel, pour le commencement du règne d'Adrien (117-138), c'est-à-dire vers 119². Backouse la met entre 99 et 103 ; Charteris, en 119 ou 120 ; de Pressensé, entre 120 et 125³.

Le seul passage de l'épître que nous ayons à signaler est la fin du ch. 15. L'auteur y conclut de Ps. XC, 4 et Gen. II, 2 que Dieu consommera l'œuvre de sa création dans un intervalle de 6000 ans. Alors reviendra son Fils pour mettre un terme à l'iniquité et se reposer un 7^e jour, qui sera un 7^e millénaire. Mais, si, d'après les déclarations scripturaires, le sabbat hebdomadaire doit être sanctifié par des mains et un cœur purs, il ne pouvait pas l'être par les Juifs et il ne pourra même l'être par les chrétiens que lorsque, n'étant plus dans le temps de l'iniquité, ils auront été sanctifiés dans la vie à venir. Aussi Dieu a-t-il fini par déclarer aux Juifs (Es. I, 13) qu'il ne pouvait supporter leurs néoménies et leurs sabbats. « Voyez, continue l'auteur, ce qu'il dit : « Ce ne sont pas les sabbats actuels » qui me sont agréables, mais celui que j'ai fait et que je fais, » dans lequel, après avoir fait reposer toutes choses, je ferai le » commencement d'un 8^e jour, » c'est-à-dire le commencement d'un autre monde. Aussi le 8^e jour est-il pour nous un jour de

¹ *Gesch. d. heil. Schriften des N. T.*², p. 223.

² Voir *Barnabae Epist.*, par Gebhardt et Harnack, 1878, p. LXVIII.. Harnack, dans les *Prolég.* de son édition de la *Didachè* (p. 85, note), laisse le champ libre pour la rédaction de l'Epître entre 96 et 125.

³ *L'Eglise primit.*, p. 515. Cp. p. 58. — *Canonicity*, p. CXVI. Cp. p. III, IV. — *Siècle apost.* 1889, II, p. 494, note.

réjouissance, et c'est en ce jour que Christ est ressuscité des morts et, après s'être montré, s'est élevé dans les cieux¹. »

Dans le chap. suivant, l'auteur donne de nouveaux développements sur le 8^e millénaire, dans lequel sera construit le Temple spirituel, lorsque Dieu habitera véritablement en nous. Mais nous n'avons pas à étudier davantage l'eschatologie de l'épître, qui relève évidemment de la théologie juive². Nous

¹ Αιδοὶ καὶ ἀγομενοὶ τὴν ἡμέραν τὴν ὡραῖον εἰς ἐνφροσύνην, ἐν ᾧ καὶ ὁ Ἰησοῦς ἀνέστη ἐκ νεκρῶν καὶ φανερώθεις ἀνέβη εἰς οὐρανούς.

² Harnack, dans son édition de l'Epître, cite, à cette occasion, comme termes de comparaison *Hénoch* XVI, 12 (« Et alors viendra une nouvelle semaine, celle de la justice ») — et *IV Esdras* c. 7, où il est dit v. 30 : « Et le monde sera réduit au silence ancien pendant 7 jours comme dans les jugements précédents (ou : dans le 1^{er} commencement), de sorte que personne ne reste. 31) Mais après les 7 jours, il arrivera que le siècle qui est encore endormi, sera réveillé, et que ce qui est corrompu, mourra. 32) Alors la terre rendra les choses qui dorment en elle... 33) Et le Très-Haut apparaîtra sur le siège du jugement.. 34) La justice seule demeura. » (Traduction de la *Bible de Paris* 1850).

D'après Dillmann (*Real-Encycl.*², art. *Pseudepigraphen* des A. T.), les c. 1-36, 72-105 du livre d'Hénoch seraient du temps de Jean Hyrcan (135-107 av. J.-C.), sauf c. 93, 91 : 12., où se trouveraient tout au moins des interpolations du rédacteur du livre actuel ; les c. 37-71 seraient de l'époque de la décadence des Hasmonéens, mais antérieurs à 64 ans av. J.-C., sauf les fragments relatifs à Noé, qui seraient d'une origine postérieure, toutefois plus anciens que IV Esdras. — Quant à celui-ci, il serait aussi une œuvre juive, mais provenant du dernier quart du 1^{er} siècle de notre ère.

L'Apocalypse n'est pas le seul livre du Nouveau Testament, où l'on puisse trouver des idées analogues à celles de Barnabas et de la théologie juive sur la semaine historique du monde (voir *Revue de théol. et de philos.* p. 475.). Quelques v. d'Hébr. 4 sont fort précis à cet égard, surtout le v. 9 : « Il y a donc un repos de sabbat (*σαββατισμός*) réservé au peuple de Dieu. 10) Car celui qui entre dans le repos de Dieu se repose de ses œuvres, comme Dieu s'est reposé des siennes » (au 7^e jour de la semaine créatrice. Voir v. 4). Le v. 10 a un rapport frappant et souvent signalé avec Apoc. 14 : 13. *In tempore tunc sabbata multa*, dit Bengel; *sed tum erit sabbatismus, agitatio quietis una, perfecta, aeterna. Verbale emphaseos plenissimum.* — Etranger à la version des Septante. *σαββατισμός* est un *apax* dans le Nouveau Testament et ne se retrouve que dans Plutarque (*De superst. c. 3*). Il signifie proprement célébration du sabbat, et Grimm définit ainsi le sens qu'il a dans Héb. 4 : 10 : *beata laborum et miseriarum*

n'avons pas même à suivre de plus près, surtout à apprécier, le raisonnement assez compliqué qui se discerne dans le chap. 14. Ce qu'il nous importe de relever, c'est que l'auteur mentionne incidemment, comme un fait patent, la célébration du dimanche par les chrétiens, qu'il le désigne comme le 8^e jour de la semaine, que cette célébration lui apparaît comme étant essentiellement une réjouissance et l'anniversaire hebdomadaire de la résurrection de Jésus.

La dénomination du dimanche comme 8^e jour, qu'on trouve d'abord chez Barnabas, revient ensuite fréquemment, en particulier dans Justin Martyr, Clément d'Alexandrie, Augustin¹. Mais il ne faut pas perdre de vue que ce 8^e jour est en même temps et proprement un 1^{er} jour hebdomadaire, comme cela ressort évidemment du maintien fondamental de la semaine de 7 jours et comme les Pères ne manquent pas d'y insister, ainsi bien clairement Justin Martyr et Augustin².

Zahn, dans sa *Gesch. des Sonnt.* p. 58, rapproche de la désignation du dimanche comme 8^e jour de la semaine juive et

quies, veris Dei cultoribus s. veris Christianis aevo futuro speranda. Bleek dit à propos de ce verset, qu'on trouve aussi dans le Talmud et chez les rabbins le bonheur à venir fréquemment décrit comme une célébration supérieure et continue du sabbat, et le sabbat ordinaire, présenté comme une image et un type de ce bonheur (*Hebräerbrieft*, 1868). — De même Tholuk dans son Comment. — On comprend du reste que la donnée de Gen. 1 : 26 sur l'homme créé à l'image de Dieu, jointe aux autres données de Gen. 1:3-2:3 sur la création de l'univers en 6 jours, le repos du Créateur au 7^e et l'institution du sabbat hebdomadaire, devait naturellement conduire à l'idée d'un sabbat suprême pour l'humanité entière, en tant que croyante. Mais, d'après tout ce qui précède, ne semblerait-il pas, chose curieuse! que dans la théologie rabbinique elle-même ce sabbat humainitaire et final apparaissait tantôt comme un 7^e jour et tantôt comme un 8^e?

¹ *Dial. av. Tryph.* c. 24, 41, 138. — *Strom.* V, 107; VI, 138. — *De civit. Dei* XVI, 26; *Sermon 141, De tempore; De peccato orig.* c. 31; *Ep. CXVIII, Ad Januarium* (Ed. de Lyon, 1664).

² *Dial. av. Tryph.*, c. 41: *Mία γάρ τῶν σαββάτων, πρώτη μέν οὖσα τῶν πασῶν ἡμερῶν κατά τὸν ἀριθμόν, πάλιν τῶν πασῶν ἡμερῶν τῆς κυκλοφορίας ὥγδοή καλεῖται, καὶ πρώτη οὖσα μένει* (Ed. Otto³). — *Ep. CXVIII*: *Ita ergo erit octavus qui primus, ut prima vita non tollatur, sed reddatur æterna.* *Ep. CXIX: Dies octavus, qui et primus, quia non aufert illam requiem, sed glorificat.*

chrétienne « la double irrationalité qui faisait donner le nom de *nundinae* au jour initial et au jour final de la semaine romaine de 8 jours, » ainsi que les « huit jours » allemands et la « quinzaine » française. En outre, il constate que déjà l'épître de Barnabas oppose le dimanche comme 8^e jour au sabbat comme 7^e jour, et qu'elle fait allusion à toutes les prédictions cachées que les Pères prétendaient trouver dans l'Ancien Testament pour le dimanche en tant que 8^e jour¹. Mais Zahn ne parle pas de ce qui nous paraît être la cause profonde de cette désignation.

Au fond, cette cause est la même qui portait déjà la théologie juive à désigner comme 8^e millénaire le temps de l'accomplissement du Royaume de Dieu, à savoir le désir et même le besoin logique de caractériser ce nouveau commencement comme étant, non pas absolument nouveau, mais au contraire, dans un sens, une continuation, comme se rattachant étroitement et au 7^e millénaire sabbatique et aux 6 premiers millénaires.

La désignation du dimanche comme 8^e jour, associée, comme elle doit l'être, à celle de 1^{er} jour et si étrange qu'elle puisse d'abord paraître, s'explique ainsi d'une manière intéressante.

La résurrection de Christ eut lieu un 1^{er} jour de la semaine telle qu'elle existait en Israël dès les temps les plus anciens ; et cette coïncidence, certainement voulue par Dieu, se justifie non seulement parce que la résurrection de Christ est le commencement de la nouvelle création, mais aussi parce que le 1^{er} jour de la semaine générataque est aussi celui de la création de la lumière et que Jésus, selon une désignation venant de lui-même et fréquente dans le Nouveau Testament, est spirituellement la lumière du monde (Jean VIII, 12 ; IX, 15 ; — I, 4, 5, etc.). Toutefois la création opérée et inaugurée par Jésus n'est pas une création absolument nouvelle : c'est proprement une résurrection et, dans ce sens, un renouvellement, une

¹ En particulier dans l'antique prescription enjoignant de circoncire au 8^e jour après la naissance (*Dial. av. Tryph.* c. 41. Augustin : *De civit. Dei* XVI, 26 ; *Serm.* 141 ; *De peccato orig.* c. 31), — et dans le nombre des membres de la famille de Noé que l'arche renfermait (*Dial. av. Tryph.* c. 138).

suite, une continuation. Aussi le dimanche peut-il être considéré comme un jour qui suit et continue l'antique semaine, comme un 8^e jour.

La double désignation du dimanche comme 8^e et comme 1^{er} jour désigne donc le dimanche, d'un côté, dans ce qu'il a de nouveau et en vue de l'avenir ; de l'autre, dans sa relation intime avec le passé. Si cette explication n'est pas expressément développée chez les Pères, c'est elle cependant qui rend compte le plus simplement de l'association des deux désignations, et elle est bien en germe soit dans le passage même de l'ép. à Barnabas, soit dans la plupart des autres passages patristiques que nous venons de signaler, et dans le Serm. 141 *De Tempore* d'Augustin, où il est dit : *Sabbato Dominus jacuit in sepulcro ; octavo die, resurgendo, nos renovavit ; nos ergo octavo die circumdedit, resurgendo ; nos in ipso spe vivimus.* —

« Aussi, dit Barnabas, le 8^e jour est-il pour nous un jour de réjouissance, et c'est en ce jour que Christ est ressuscité des morts et, après s'être montré, s'est élevé dans les cieux. » Le dimanche est donc un jour de réjouissance pour les chrétiens, parce qu'il est l'anniversaire hebdomadaire de la résurrection par laquelle Christ est devenu à la fois le début et le gage de l'accomplissement du Royaume de Dieu. Cette réjouissance est ici présentée surtout en vue de l'avenir, comme espérance et espérance certaine. Pour la 1^{re} fois le dimanche apparaît comme un jour de joie, et cette conception est aussi importante à constater qu'elle est naturelle et caractéristique. Elle est du reste dominante et abondamment représentée dans l'église des 1^{ers} siècles, en particulier par Irénée, Justin Martyr, Tertullien, Pierre d'Alexandrie et les *Constitutions apostoliques*¹, comme nous le constaterons de plus en plus.

Quant aux derniers mots de la phrase : « et après s'être montré, s'est élevé dans les cieux, » nous ne saurions en déduire que pour l'auteur l'Ascension aurait eu lieu le même jour que la Résurrection, pas plus que nous ne voyons la même opinion impliquée dans Marc XVI, 19 ; Luc XXIV, 50, 51. S'il fallait interpréter Marc XVI, 19 avec une rigueur formaliste

¹ Voir dans l'éd. Harnack de Barnabas, p. 67 note.

aussi déplacée, il faudrait pareillement d'après le v. 20 faire rentrer dans le même jour de la Résurrection presque tout l'âge apostolique; d'autre part, Luc dit expressément dans Act. I, 3 qu'il y eut un intervalle de 40 jours entre la Résurrection et l'Ascension. — « L'Ascension n'est ici mentionnée, dit Riegenbach¹, que pour accentuer l'idée que Jésus ressuscité n'a plus été soumis à la mort. » Barnabas, dit aussi Funk, *non novam rationem affert, ob quam Christiani diem octavam... agunt, sed exponit, quamobrem eam in laetitiam agant, sc. quia Christus, postquam a mortuis resurrexit, non amplius mortuus est..., sed in coelum ascendens vivit ad aeternum*. En célébrant cette résurrection, nous la célébrons telle qu'elle a eu lieu, c'est-à-dire comme définitive en principe et suivie de l'Ascension à laquelle elle devait logiquement aboutir. D'une manière analogue, le Jésus ressuscité dont il est question 1 Cor. XV, 45-49, est proprement le Jésus glorifié, ainsi que le constatent Julius Müller et Meyer².

En résumé, la théorie de l'épître dite de Barnabas sur le sabbat et le dimanche peut se résumer ainsi : 1^o Dieu a institué le sabbat dès l'origine du monde. — 2^o A la semaine de jours ainsi constituée correspond dans l'histoire du monde une semaine de millénaires d'années, qui doit avoir aussi son sabbat. — 3^o Avant l'arrivée du millénaire sabbatique, l'homme pécheur ne peut célébrer dignement le sabbat, ni même tout simplement le célébrer, fût-il juif ou même chrétien. — 4^o Le dimanche, ou 8^e jour, correspond au 8^e millénaire, qui suivra le millénaire sabbatique et sera celui de l'accomplissement du Royaume de Dieu. — 5^o Le chrétien peut célébrer le dimanche, qui n'exige pas pour sa célébration la même sainteté que le sabbat et qui doit être un jour de réjouissance annonçant le 8^e millénaire. — 6^o Le chrétien, parvenu à ce millénaire, sera en état de célébrer le sabbat hebdomadaire.

¹ *Der sogenannte Brief des Barnabas*, Basel 1873. J. G. Müller (*Erklärung des Barnabasbr.* 1869) et Wieseler (*Jahrb. f. deut. Theol.* 1870, p. 606..) sont aussi du même avis. D'après l'éd. de Harnack, p. 68.

² *Lehre von der Sünde* 3 II, p. 405.— Comment. de 1 Cor., p. 464..., de l'Ev. selon S. Luc, p. 615. — Voir aussi *Rev. de th. et de phil.*, p. 376, et *Résurrection de Jésus-Christ*, p. 326.

Cette théorie est étrange et ses fondements ne sont guère solides ; mais elle n'en atteste pas moins la célébration du dimanche au temps de l'auteur de l'Epître, c'est-à-dire à la fin du 1^{er} siècle ou au commencement du 2^d.

§ 4. — La Didachè.

On sait qu'en 1883 a été publiée pour la première fois par le métropolitain Bryennius, de Nicomédie, une œuvre ecclésiastique fort ancienne, connue jusqu'alors seulement par des allusions et intitulée : *Enseignement (Didachè) des douze apôtres*, avec ce sous-titre : *Enseignement du Seigneur aux Gentils par le moyen des 12 apôtres*¹, d'où le nom abrégé de *Didachè*, qui lui a été donné.

De Muralt en a donné une traduction dans la *Revue de th. et de ph.* de 1884. La même année, une excellente édition du texte, avec traduction allemande, notes abondantes et riches Prolégomènes, a été publiée par Harnack.

Les opinions sont encore très partagées sur la date de l'ouvrage. Bryennius pense qu'il a été écrit entre 140 et 160 ; Hilgenfeld et Bonet-Maury, dans la 2^{de} moitié du 2^d siècle ; « Lightfoot, dit le quaker Backouse (p. 249), la plupart des critiques anglais et un certain nombre de critiques allemands, entre 80 et 100. » Backouse le met peu après 99, entre l'Epître de Clément-Romain, le *Pasteur* d'Hermas, l'Ep. à Barnabas, d'un côté, et, de l'autre, la lettre de Pline, qu'il estime être de 103 (p. 516). Paul Sabatier croit l'ouvrage de l'an 70 ; de Pressensé, de la fin du siècle (*Siècle apost.* ³ II p. 507...). De Muralt le rapporte à la 1^{re} moitié du 2^d siècle. Harnack le place entre 120 et 165 et, si l'on maintient la date attribuée encore par la plupart des savants à la rédaction du *Pasteur* d'Hermas, entre 140 et 165 (p. 167). Il le regarde comme postérieur à l'Ep. de Barnabas, tandis que Funk, Zahn et de Pressensé sont, comme Backouse, d'un avis opposé².

¹ Αιδαχή Κυρίου ὅταν ὁώδεια ἀποστόλων τοῖς ἐθνεσιν.

² Funk, *Die doctrina apostolorum*, in der *Tub. Theol. Quartalschrift* 1884. Zahn, *die Lehre der 12 Ap.*, in *Forschungen zur Gesch. des Neutest.*

Le corps de la Didachè se divise en 2 parties. L'une, morale, se rapporte aux grands devoirs de l'amour de Dieu et du prochain (ch. I-VI). L'autre, ecclésiastique, concerne le baptême, les jeûnes, la prière quotidienne, les prières de la cène (ch. VII-X) ; les devoirs à l'égard de ceux qui enseignent la Parole de Dieu, et des frères itinérants (ch. XI-XIII) ; la conduite à tenir au sein de chaque communauté : célébration dominicale de la cène, devoirs à l'égard des supérieurs de la communauté, discipline et paix fraternelle (ch. XIV et XV). C'est le ch. XIV relatif à la célébration dominicale de la cène, qui doit surtout attirer notre attention, et le voici traduit littéralement :

« 1^o Le dimanche du Seigneur, vous étant assemblés, rompez le pain et rendez grâces, après avoir confessé vos fautes, afin que votre sacrifice soit pur. 2^o Mais que tout homme qui a un differend avec son compagnon, ne s'adjoigne pas à vous avant qu'ils soient réconciliés, de peur que votre sacrifice ne soit profané ! 3^o Car voici la propre parole du Seigneur : « En tout lieu et en tout temps, il faut m'offrir un sacrifice pur ; car je suis un grand roi, dit le Seigneur, et mon nom est admirable parmi les nations ¹. »

Les premiers mots du chapitre sont déjà fort intéressants. D'abord on y voit, comme dans Ignace, le mot *κυριακή* originellement un adjectif, devenu un substantif pour désigner le dimanche. Ici encore l'auteur juge superflu d'ajouter *ἡμέρα*. En outre, il y a *κατά κυριακήν Κυρίου*, c'est-à-dire, ainsi que nous avons traduit, le dimanche du Seigneur. Pléonasme, dit simplement Harnack ; oui, mais très significatif, et encore plus saillant

Kanons, III Th. 1884 (Ed. de Harnack, p. 287). — Zahn assigne à l'Ep. de Barnabas la même époque que Harnack, et Funk la fait remonter jusqu'à la fin du 1^{er} siècle (*Opera patr. apost.*, p. IV-VI).

¹ *Κατὰ κυριακήν δέ Κυρίου*. J'ai traduit littéralement, comme Bonet-Maury, dont la traduction a été reproduite par le traducteur de Backouse. — *Θυσία*. De Muralt : offrande. J'ai traduit littéralement comme Harnack et Bonet-Maury, quoique le sens soit bien celui d'offrande. — 2) *Μετὰ τοῦ ἐταίρου αὐτοῦ*. — 3) *Αὐτη γάρ ἐστιν ἡ φήθεισα ὑπό Κυρίου*. De Muralt : Car voici (le sacrifice) dont a parlé le Seigneur. J'ai traduit comme Bonet-Maury et Harnack, mais non sans hésitation. — La citation est de Malachie 1 : 11-14, et la traduction n'est pas tout à fait exacte.

en grec qu'en français, car les mots *κυριακός* et *Κύριος* sont de la même langue et de la même racine, tandis que les racines du mot dimanche et le mot Seigneur appartiennent à des langues différentes, dont l'une morte et l'autre vivante. Ne dirait-on pas que le mot *κυριακή*, avec le sens de Jour du Seigneur, était déjà devenu tellement courant que l'auteur éprouvait le besoin d'en rappeler la racine pour accentuer l'idée du Seigneur dans la signification de ce mot ?

Evidemment l'auteur ne se proposait point d'énumérer dans ce petit chapitre tout ce qu'il aurait pu dire sur la célébration du dimanche. On ne saurait donc rien conclure de son silence à l'égard des chants en l'honneur de Christ, dont il est parlé dans la lettre de Pline, ou de la lecture des Saintes-Ecritures, mentionnée dans l'*Apologie* de Justin et ailleurs. L'auteur ne parle du dimanche que pour faire une recommandation au sujet de la communion qui y était célébrée, et cette recommandation est de la plus haute importance : elle est toute morale, toute spirituelle, s'inspirant même de Math. 5 : 24, comme le remarque Harnack. Ce qui cependant ressort bien du chapitre, c'est que le dimanche était un jour de communion et même le jour par excellence de la communion. Mais on ne saurait guère aller plus loin sur ce point. Il y avait alors vraisemblablement une grande variété entre les Eglises pour l'époque de la célébration de la cène, comme on peut en juger par ce qui se passait encore du temps d'Augustin. Après avoir parlé du baptême, de la cène, des fêtes commémoratives de la Passion, de la Résurrection, de l'Ascension, et de la Pentecôte, comme étant célébrées partout, il écrit à Januarius (*Ep. 118*) : « Mais à d'autres égards, il y a variété d'usages suivant les localités et les régions. Ainsi les uns jeûnent au jour du sabbat et les autres, non ; les uns communient chaque jour au corps et au sang du Seigneur et les autres, à certains jours déterminés. Ici aucun jour n'est laissé sans offrande (*quo non offeratur*) ; là, c'est seulement le sabbat et le dimanche ; ailleurs, seulement le dimanche. A tous ces égards et à d'autres, il y a liberté et, sous ce rapport, la meilleure règle pour le chrétien sérieux et prudent est d'agir comme l'Eglise dans laquelle il se trouve. »

La haute spiritualité morale de l'exhortation de la Didachè ressort vivement si l'on compare cette exhortation à ce qu'elle est devenue au 4^e siècle dans le texte des *Constitutions apostoliques*. On a reconnu en effet que leur 7^e livre avait été rédigé entre 340 et 380, c'est-à-dire à l'époque, ou à peu près, de la grande Recension apocryphe des Epîtres d'Ignace¹. « L'ancien auteur, dit Harnack, avait surtout fait deux recommandations : 1^o qu'il y eût une confession des péchés avant chaque célébration de l'eucharistie : 2^o que personne ne communiât sans s'être réconcilié avec son frère, afin que le sacrifice offert à Dieu fût pur. L'auteur des *Constitutions* a laissé de côté ces recommandations, transformé la confession des péchés en une prière d'actions de grâces pour les bienfaits de Dieu et rapporté exclusivement le sacrifice au sacrement, qui par l'action de grâces devient un sacrifice pur. Le culte était donc devenu si extérieur que le réviseur voulait épargner à ses lecteurs la *vieillerie* des conditions morales, sans lesquelles le culte ne saurait plaire à Dieu² ! » —

Deux lignes de la Didachè réclament en 2^d lieu notre attention, bien qu'indirectement. C'est le commencement du ch. VIII : « Que vos jeûnes ne coïncident pas avec ceux des hypocrites, car ils jeûnent le lundi et le jeudi (δευτέρα σαββάτων καὶ πέμπτη) ! Vous, jeûnez le mercredi et le vendredi (τετράδα καὶ παρασκευήν) ! » — « C'est ainsi, dit Harnack, que la Didachè nous fournit le 1^{er} témoignage certain sur les jeûnes du mercredi et du vendredi, et en même temps, si l'on tient compte aussi du ch. XIV, le plus ancien témoignage sur l'organisation ecclésiastique de la semaine. Il est d'autant plus surprenant et plus remarquable qu'il ne soit pas encore question dans cet écrit des jeûnes du samedi, des grands jeûnes, de la Pentecôte et de la Pâque, et qu'ainsi l'organisation ecclésiastique de l'année n'apparaisse

¹ Voir p. 535, note 2; Harnack, éd. de la Didachè, p. 170..

² P. 177. Voici du reste le texte même du c. 30 des *Constitutions*: *Tὴν ἀναστάσιμον τοῦ Κυρίου ἡμέραν, τὴν κυριακὴν φαμέν, συνέρχεσθε ἀδιαλείπτως, ἐνχαριστοῦντες τῷ Θεῷ καὶ ἐξομολογούμενοι ἐφ' οἷς εὐηργέτησεν ἡμᾶς ὁ Θεός διά Χριστοῦ, ῥυσάμενος ἀγνοίας, πλάνης, δεσμῶν ὅπως ἀμεμπτως ἡ θυσία ἡμῶν ἡ καὶ εἰνανάφορος Θεῷ, τῷ εἰποντι περὶ τῆς οἰκουμενῆς αὐτοῦ ἐκκλησίας ὅτι..*

pas encore. Mais, tandis que les Pères fondent régulièrement les jeûnes du mercredi et du vendredi sur les souvenirs de la Passion, l'auteur de la Didachè se borne à opposer ces jours aux jours de jeûne des Juifs, et à faire sentir la convenance pour les chrétiens d'en avoir d'autres en propre. »

Les hypocrites dont parle la Didachè, sont bien les Pharisiens ou en général les Juifs, alors sous leur influence toujours plus exclusive. Cp. Math. VI, 16. On sait d'ailleurs que leurs deux jours de jeûne hebdomadaires (Luc XVIII, 12) étaient le lundi et le jeudi.

Les deux jours de jeûne chrétiens furent assez tôt désignés comme *dies stationum*, c'est-à-dire jours de faction ou de garde. L'expression *statio* employée dans ce sens militaire apparaît déjà dans le *Pasteur* d'Hermas¹, et Tertullien, qui, comme

¹ *Sim.* V c. 1 : Jejunans et sedens in monte quodam et Domino gratias agens.., video pastorem sedentem juxta me et dicentem : Quid tam manè huc venisti ? — Quia, inquam, Domine, *stationem habeo* (*στατίωνα ἔχω*). — 2) Quid est, inquit, *statio* ? — Jejuno, inquam, Domine. — *Jejunium* autem, quid est quod jejunatis ? — Sicuti solebam (*ώς εἰώθειν*).., sic jejuno. — 3) Nescitis jejunare Domino.. ego te docebo, quid sit *jejunium plenum et acceptum Domino*... — 5) *Nihil male agas in vita tua et servi Domino in mundo corde* (Traduction de Funk). — Ce pasteur ou berger (*Vis.* V, 1) est l'ange de la pénitence (*Vis.* V, 7), qui explique à Hermas plusieurs visions et à la sollicitude duquel il a été confié par le Seigneur (*Sim.* X, 1; *Vis.* V, 1). — Le mot *στατίων* est un mot emprunté aux Romains, parmi lesquels vivait Hermas. — D'après Harnack et Funk, la question : *Quid est statio* ? implique que les jours de station n'étaient pas institués depuis longtemps lors de la rédaction du livre, ou que le nom de *station* n'était pas encore connu de tous, surtout des Grecs. Selon Harnack, dans son Ed. de la Didachè (p. 25 note), Hermas ne devait pas encore connaître les jeûnes du mercredi et du vendredi. — Il y a encore une grande divergence d'opinions sur l'auteur du livre et sur son époque. Gebhardt et Harnack, Uhlhorn, Funk, de Pressensé, s'appuyant sur une donnée du Canon de Muratori, pensent qu'Hermas a été le frère de l'évêque de Rome, Pie I, dont l'épiscopat eut lieu de 139 à 154 ou de 141 à 156. D'autres, par contre, tels que Caspari et Zahn, voient dans le Clément dont il est parlé *Vis.* II, 4, 3, le Clément de Rome, dont nous possédons une épître aux Corinthiens généralement reconnue comme datant de 93 à 97, (voir l'éd. de l'Epître par Harnack, p. LIX..; Funk, *Opera patr. apost.* p. XXIII), et font d'Hermas un contemporain de ce Clément (voir l'art. de Uhlhorn sur Hermas, dans *Real.-Encykl.*²; Funk, p. CXIV..). Selon

Montaniste, donnait une grande importance à ces jours et en parle à plusieurs reprises, dit positivement : *Statio de militari nomen accipit; nam et militia Christi sumus (De orat. c. 14 al. 19¹).*

Clément d'Alexandrie dit du vrai gnostique qu'il « connaît les mystères des jours de jeûne du mercredi et du vendredi » (*Strom. VII § 75*). Origène a dit de même (*Hom. sur le Lévit.*) : « Nous jeûnons solennellement le mercredi et le vendredi de chaque semaine. » Socrate (*Hist. ecclés. VI c. 21*) rapporte que depuis longtemps ces jours étaient aussi des jours d'assemblée religieuse à Alexandrie : on y lisait et expliquait les Ecritures, mais sans y célébrer de sacrement. Il y avait aussi en Syrie des assemblées religieuses ces deux jours². Au commencement du 4^e siècle, Pierre d'Alexandrie³ s'en réfère expressément pour la célébration de ces deux jours de jeûne à la tradition. Et plus avant dans ce même siècle : « Qui ne convient dans toutes les régions de la terre habitée, dit Epiphane (*Haeres c. 75, 6*), que

Zahn, l'ép. de Clément de Rome a été écrite vers 97, et le *Pasteur* d'Hermas, au plus 2 ou 3 ans après (*Ign. von Ant.*, p. 313, 616, etc.).

¹ Harnack indique, outre *De orat. 14*, comme passages de Tertullien relatifs aux jours de station, *Ad uxor. II*, 4, *De fugâ 1*, *De coronâ*, 11, *De jejunio*, 2, 10, 13, 14. Mais, d'après Zahn (*Gesch. des Sonnt.*, p. 62 note), il ne faudrait pas les mettre tous sur le même rang. Les jeûnes du mercredi et du vendredi étaient répandus déjà à la fin du 2^d siècle : Clément, *Strom. VII § 75*; Tert., *De jejun. 2, 10, 14*. Mais si, d'après ces derniers passages de Tertullien, les catholiques de l'Occident ne voulaient pas encore admettre cet usage comme obligatoire, il semblerait, qu'à l'époque assez antérieure de la composition de *De orat. 14*, la coutume n'existaient pas encore dans l'horizon de Tertullien. Les jours de station, dont il était alors question (voir aussi c. 18, al. 23; *Ad uxor. II 4*), étaient des jours de jeûne ou plutôt de demi-jeûne, que chacun choisissait d'après ses besoins et à son gré, de même que chez Hermas (*Sim. V, 1*). Ils pouvaient coïncider avec la célébration de la Cène, c'est-à-dire, à cette époque, avec le dimanche. Quant aux jours de jeûne complet (*jejunia*), ils avaient aussi un caractère privé, sauf celui de la fête de Pâques. La coutume doit donc s'être précisée et affermie très rapidement... »

² D'après la traduction syriaque de la *Doctr. apost.*, publiée par Cureton (*Gesch. d. Sonnt.*, p. 63).

³ Canon 15, extrait d'un livre sur la Pâque. Routh, *Reliquiae antiquitatis sacrae*, t. IV, p. 45.

dans l'Eglise le jeûne est ordonné le mercredi et le vendredi? »

En fait, les deux jours de jeûne ont toujours été gardés par l'Eglise grecque, et l'Eglise romaine n'a renoncé qu'au jeûne du mercredi¹.

Mais pourquoi ces deux jours de jeûne? Parce que l'un est l'anniversaire hebdomadaire de la trahison de Judas ou de la séance du sanhédrin dans laquelle fut décidée l'arrestation du Seigneur, et l'autre, celui de la crucifixion². Si cette explication est vaguement donnée dans Tertullien quand il dit des catholiques (*De jejun* 2): *Certe in evangelio illos dies jejuniis determinatos putant in quibus ablatus est sponsus, et hos esse jam solos legitimos Christianorum, abolitis legalibus et propheticis vetustatibus*, elle se trouve très explicitement dans Pierre d'Alexandrie, les *Constitutions apostoliques* et Augustin³.

La célébration de ces deux jours était donc intimement liée à celle du dimanche, comme jour anniversaire de la Résurrection. Aussi Clément d'Alexandrie pouvait-il (*Strom.* VII § 75 et 76) passer immédiatement de leur observation à celle du dimanche. La liaison des deux jours avec celui-ci est encore plus étroite dans le passage de Pierre d'Alexandrie, auquel nous venons de faire une double allusion. Après avoir parlé du mercredi et du vendredi, il dit: « Quant au dimanche, nous le célébrons comme jour d'allégresse, à cause de Celui qui a ressuscité Christ en ce jour, dans lequel nous ne devons pas même plier le genou, selon ce qui nous a été transmis⁴. » Ici et là il s'agissait du même Rédempteur, de la même œuvre rédemptrice, — et, en parfaite harmonie avec les événements commémorés, ici le jeûne était commandé, là, interdit. La célébration religieuse

¹ *Real-Encykl.* IV, p. 10; IV, p. 336-338.

² *Ibid.* IV, p. 335; Zahn, *Gesch. d. Sonnt.*, p. 22, 62.. Voir Mat. 26: 1-16, Marc 14: 1-11, Luc 22: 1-6

³ *Tὴν μέν τετράδα*, dit Pierre d'Alexandrie (Routh IV, p. 45), *διά το γενόμενον συμβοῦλιον ὑπό τῶν Ἰουδαίων ἐπὶ τῇ προδοσίᾳ τοῦ Κυρίου, τὴν δέ παρακενήν.. διά τὸ πεπονθέναι αὐτὸν ὑπέρ ἡμῶν.* — *Constit. apost.* V, c., 15; VII, c. 28 (édition Lagarde, p. 145; p. 207). — Augustin, *Ep.* 86 *Ad Casulanum*.

⁴ *Τὴν γάρ Κυριακὴν χαρμοσύνης ἡμέραν ἀγομεν, διά τὸν ἀναστάντα ἐν αὐτῇ, ἐν γῇ οὐδέ γόνατα κλίνειν παρειλήφαμεν.*

du mercredi et du vendredi est donc bien une preuve indirecte de la célébration du dimanche au 2^d siècle. Si l'on commémoreait par le jeûne les douloureux souvenirs de la Passion, combien plus ne devait-on pas se réjouir à l'anniversaire hebdomadaire de la Résurrection ?

Terminons par une remarque un peu plus générale. « Comme Justin, dit Harnack, l'auteur de la Didachè parle aussi 1^o du baptême, 2^o de la cène, 3^o du culte du dimanche, et à ce sujet il revient sur la cène » (p. 28 note). La succession n'est pas aussi tranchée qu'on pourrait le croire d'après ces lignes, et on peut s'en assurer par l'analyse que nous avons donnée du corps de la Didachè. Il n'en est pas moins vrai que l'ordre dans lequel cet écrit et plus tard, avec une grande netteté, Justin traitent successivement du baptême, de la cène et du dimanche, est significatif. Il nous paraît, d'un côté, faire ressortir l'importance attachée au dimanche, puisqu'il était ainsi associé aux deux sacrements et, de l'autre, prouver qu'alors on avait déjà quelque sentiment de l'union intime de ces trois institutions du Seigneur, comme autant de moyens de grâce confiés à l'Eglise.

§ 5. — Justin Martyr.

Nous arrivons à la description, justement célèbre, du culte chrétien faite par Justin dans sa 1^{re} *Apologie*. Né vers la fin du 1^{er} siècle ou au commencement du 2^d¹, il est mort entre 161 et 168². La plus ancienne et la plus considérable de ses deux *Apologies* fut adressée à l'empereur Antonin-le-pieux vers le milieu du 2^d siècle³.

¹ Ainsi Semisch, *Real-Encykl.* VII, p. 179. Aubé dit (p. 310) que les critiques hésitent entre 89 et 103, et qu'il inclinerait à se rapprocher de 103, date admise par Chastel (I, p. 222) et par de Pressensé (2^e série I, p. 192). Selon Charteris (p. LIV), Justin aurait été, selon toute probabilité, contemporain de S. Jean et d'Irénée.

² Semisch, p. 182. D'après Aubé (p. 345.., 352, 456), le martyre de Justin aurait eu lieu en 163. Backouse (p. 56, 516) inclinerait pour 165; Chastel, de Pressensé, selon la *Chronique pascale*, pour 166 (*Encycl. des sc. relig.* VII, p. 578). Charteris parle de 148 (p. CXVIII).

³ Semisch (p. 185), entre 138 et 139. D'après Charteris (p. LIV), entre

Après avoir parlé du baptême et de la cène (ch. LXI-LXVI), Justin dit au ch. LXVII : « Et au jour appelé *Jour du soleil*, tous les chrétiens qui habitent les villes ou les campagnes se rassemblent en un même lieu. Il est fait lecture des *écris des apôtres* ($\tauὰ ἀπομνημονεύματα τῶν ἀπ.$) ou de ceux des prophètes, suivant que le temps le permet. Puis, lorsque le lecteur a fini, le président prend la parole pour exhorter et appeler à imiter les belles choses qui ont été lues. Ensuite nous nous levons tous ensemble et nous adressons des prières. Du pain, du vin et de l'eau sont apportés, le président adresse à son tour et le mieux qu'il peut, des prières et des actions de grâces, et le peuple lui répond par l'Amen. L'eucharistie est distribuée, chacun y participe et les diaires la portent aux absents. Les chrétiens qui ont de l'aisance et veulent en faire part, donnent chacun ce qu'il veut; on remet la collecte au président, et c'est par ce moyen qu'il assiste les orphelins, les veuves, ceux qui sont indigents par maladie ou par quelque autre cause, ceux qui sont en prison, les hôtes étrangers; en un mot, il prend soin de tous ceux qui sont dans le besoin. — Le Jour du soleil, nous nous réunissons tous en assemblée, parce que ce fut en un 1^{er} jour hebdomadaire que Dieu, transformant les ténèbres et la matière, fit le monde et qu'en un jour semblable Jésus-Christ, notre Sauveur, est aussi ressuscité des morts; car on l'a crucifié la veille du *Jour de Saturne*, et c'est le lendemain, c'est-à-dire au Jour du soleil, qu'après être apparu à ses apôtres et à ses disciples, il a enseigné les choses que nous vous transmettons, à vous aussi, afin que vous les examiniez. »

Le dimanche, qui nous est apparu dans la lettre de Pline et dans la Didachè comme le jour par excellence de la commu-

139 et 146 (p. LV), probablement en 139. Aubé (p. 316) se borne à dire que la critique hésite entre 138 et 150. Selon Waddington (*Mém. sur la chronologie du rhéteur Aelius Aristide*. p. 264..), la 1^{re} *Apologie* ne peut avoir été adressée qu'entre 138 et 140. Mais cette assertion est contestée. Backhouse (p. 515) se déciderait en définitive, d'après l'art. Justin du *Dict. Christ. Biogr.*, pour 148. — Voir Otto, *Justini opera*³ I. p. LXXVII : il parle d'Ueberweg comme mettant l'*Apologie* entre 138 et 147; Cavadoni, en 140; Hort, en 145 ou plutôt 146; Böhringer, en 147; Keim, entre 155 et 160. — Zahn (*Gesch. d. Sonnt.*, p. 24) la place vers 150.

nion, apparaît bien ici comme le « grand jour du culte public¹. » La cène y est célébrée le matin, sans l'agape, qui est remplacée en quelque sorte par la collecte. Justin fait ici un tableau remarquablement complet du culte chrétien de son époque et, si le chant y manque, tandis qu'il est si fortement mis en saillie dans la lettre de Pline, il ne s'en suit pas, comme le remarque Otto (p. 185), qu'il fût absent. Ailleurs (ch. XIII), Justin parle de la reconnaissance des chrétiens comme devant se manifester par des prières solennelles et des hymnes, et lui-même avait composé un ouvrage intitulé *Ψαλτης*, c'est-à-dire Psalmiste.

Si le dimanche n'est pas ici désigné par son nom chrétien, comme il l'est dans l'Apocalypse, Ignace et la Didachè, c'est que Justin s'adressait à des païens. Mais ce grand jour est expressément désigné comme le jour de la Résurrection, le 1^{er} jour hebdomadaire, le lendemain du samedi et le surlendemain du vendredi, c'est-à-dire évidemment le même jour que le *κυριακή* de l'Apocalypse, d'Ignace et la Didachè, et le 8^e jour de l'ép. de Barnabas.

Il importe aussi de remarquer que ce jour est rapproché par Justin, non seulement de la résurrection du Seigneur, mais encore de l'œuvre du 1^{er} jour génésiaque, et de la création entière : il doit donc rappeler, outre cette résurrection, la création de l'univers commémorée par le sabbat.

Un trait de la description de Justin doit être spécialement relevé. Après la lecture des Saintes-Ecritures et l'exhortation du président, et avant la célébration de la cène, il y a des prières de l'assemblée et celle-ci les fait en étant tout entière debout (*ἀναστάμεθα καὶ πόντες καὶ εὐχάς πέμπομεν*). Ces mots nous indiquent déjà une coutume touchante et expressive de l'ancienne Eglise : le dimanche, elle priait debout, ce qui suppose qu'elle ne le faisait pas toujours, et cette attitude était inspirée à la fois par le souvenir de la résurrection du Seigneur et par la conscience de ce qui en était résulté pour les chrétiens eux-mêmes. « Cette coutume, dit Zahn², est presque aussi ancienne que la célébration même du dimanche. Elle est attestée par

¹ De Pressensé, 4^e série, p. 274.

² *Gesch. d. Sonnt.*, p. 61, note. Voir aussi Routh IV, p. 75.

Justin, quoiqu'il ne fût pas appelé à l'opposer à l'agenouillement qui avait lieu d'autres jours. Irénée la mentionne aussi, comme venue des temps apostoliques¹; Tertullien² et Pierre

¹ Le passage d'Irénée auquel Zahn fait ici allusion, se trouve dans un petit ouvrage intitulé *Quaestiones et responsiones ad Orthodoxos*, qu'on croyait provenir de Justin et qui était annexé à l'*Expositio fidei de rectâ Confessione, sive de sanctâ consubstantiati Trinitate*, attribuée au même Père. Les deux ouvrages sont maintenant considérés comme n'étant pas de lui (Grabius, *Spicilegium* II, p. 163-165; *Real-Encykl.*¹ VII, p. 185..; *Patrologia graeca* de Migne VI, p. 1203.., 1242..; Otto, *Justini Op.*³, t. III). — Mais la citation d'Irénée que renferme le passage, est généralement reconnue comme digne de foi, et ce qui la précède est aussi fort intéressant, comme on en jugera. « *Quest.* 115 : Si nous obtenons une plus grande miséricorde de Dieu en le priant à genoux plutôt que debout, pourquoi dans les dimanches et les jours entre Pâques et Pentecôte, ceux qui prient ne fléchissent-ils pas le genou ? *Rép.* : Parce qu'il nous faut toujours nous souvenir et de notre chute dans les péchés et de la grâce de notre Christ, par laquelle nous nous relevons de la chute (*ἐκ τῆς πτώσεως ἀνέστημεν*). Aussi bien notre agenouillement dans les 6 jours est-il le signe de notre chute dans les péchés, et le fait de ne pas nous agenouiller le dimanche, un symbole de la résurrection (*τῆς ἀναστάσεως*), par laquelle la grâce de Christ nous a affranchis des péchés et de la mort, qui en provenait et qui a été elle-même mise à mort. Et cette coutume vient des temps apostoliques (*ἐκ τῶν ἀποστολικῶν δέ χρόνων*), comme le dit le bienheureux Irénée, le martyr et l'évêque de Lyon, dans son *Traité sur la Pâque*. Il y est aussi question de la Pentecôte dans laquelle nous ne fléchissons pas le genou, puisqu'elle équivaut au dimanche pour le motif susmentionné (*ἐπειδή ἵσοδυναμεῖ τῇ ἡμέρᾳ τῆς κυριακῆς, κατὰ τὴν ὥρης περί αὐτῆς αὐτίαν*). »

² Zahn indique *De orat.* 18 (al. 23), *De coronâ* 3. Dans le 1^{er} passage, sur lequel nous aurons d'ailleurs à revenir, Tertullien, après avoir parlé de quelques chrétiens qui ne s'agenouillaient pas au jour du sabbat, dit ensuite : *Nos vero, sicut accepimus, solo die dominicae resurrectionis non ab isto tantum* (c'est-à-dire la genuflexion), *sed omni anxietatis habitu et officio cavere debemus*. Il dit dans le 2^d passage : *Die dominico jejunium nefas ducimus, vel de geniculis adorare. Eadem immunitate a die Paschae in Pentecosten usque gaudemus.* — Jérôme dit de même (*Adv. Luciferianos*) : *Nam et multa alia, quae per traditionem in ecclesiâ observantur, auctoritatem sibi scriptae legis usurpaverunt, velut... die dominico et per omnem Penteosten* (c'est-à-dire entre Pâque et Pentecôte) *nec de geniculis adorare et jejunium solvere*; et ailleurs (l'après les notes d'une édition de Tertullien, Paris 1566 I, p. 731) : *Geniculari in adorando, velut poenitentis est. Qui stans adorat, tanquam jam veniam consecutus, gratiam agit.*

d'Alexandrie¹, comme une tradition reçue. Le concile de Nicée en fit une loi ecclésiastique². Augustin, il est vrai, ne savait pas si elle était observée dans toutes les églises, mais il disait par là même qu'il ne connaissait pas d'exception³. »

Dans son *Dialogue avec Tryphon*, Justin polémise longuement sur la non-observation du sabbat par les chrétiens. Il dit en particulier (ch. XII) : « La Nouvelle Loi veut que vous observiez le sabbat continuellement (*σαββατιζειν.. διάπαντος*) ; mais vous, ne pensant pas au but du commandement, vous croyez avoir de la piété si vous chômez un seul jour.... Ce n'est pas en ces choses que le Seigneur notre Dieu prend plaisir. Si quelqu'un parmi vous est parjure ou voleur, qu'il cesse de l'être ; s'il y a un adultère, qu'il se repente ! Et ainsi il accomplit bien les vrais sabbats agréables à Dieu⁴. » Mais il ne faudrait pas conclure de cette déclaration, ni d'autres analogues sur l'abrogation du sabbat hebdomadaire par l'Evangile, que l'auteur du *Dialogue* ne reconnaît pas le dimanche. S'il ne lui donne pas son nom chrétien, ce qui se comprend, puisqu'il s'adresse à des Juifs, il désigne à plusieurs reprises le dimanche comme le 8^e jour qui est en même temps le 1^{er}, et il en fait même ressortir la solennité supérieure. Après avoir parlé d'Abraham et de la circoncision, il dit (ch. IV) : « Je pourrais vous démontrer que le 8^e jour avait (déjà sous l'Ancienne Alliance) quelque chose de plus mystérieux que le 7^e, comme Dieu le proclame par ces choses⁵. »

¹ « Lagarde, *Rel. jur. eccles. graec.*, p. 73, 23. »

² « Can. 20. Cf. *Constit. apost.* II, 69, éd. Lagarde 90, 14; Epiph., *Exposit. fidei cath.*, 21. » — Voir sur ce Can. 20, Routh IV, p. 75.

³ Zahn renvoie à *Ep. 55, 32 Ad Januar.* Il doit avoir en vue le passage suivant que nous trouvons dans l'*Ep. 119 Ad Januar.* de l'éd. des Œuvres d'Augustin, Lyon, 1674 : *Ut autem stantes in illis diebus* (entre Pâque et Pentecôte) *et omnibus dominicis oremus, utrum ubique servetur, ignoro.* Il est dit un peu auparavant dans la même lettre : *propter hoc et jejunia laxantur et stantes oramus, quod est signum resurrectionis.* D'après Routh IV, p. 75, la coutume de ne pas s'agenouiller le dimanche et les jours de l'ancienne Pentecôte n'est plus observée dans les Eglises latines, mais au 9^e siècle elle y était encore prescrite par Raban Maur.

⁴ *Kαὶ σεσαββάτικε τά τρυφερά καὶ ἀληθινά σάββατα τοῦ Θεοῦ.*

⁵ *"Οτι ή ὄγδοη μυστήριον τι είχε κηρυσσόμενον διά τούτων ὑπό τοῦ Θεοῦ μᾶλλον τῆς ἐβδόμης.*

Et si, pour éviter une digression, il ne fait pas tout de suite cette démonstration, il reprend sa thèse dans le ch. XLI et dit : « Le commandement de la circoncision, prescrivant de circoncire les enfants absolument le 8^e jour, était un type de la vraie circoncision, selon laquelle nous avons été circoncis de l'erreur et de la méchanceté par notre Seigneur Jésus-Christ, qui est ressuscité des morts le 1^{er} jour de la semaine; ce jour, étant le 1^{er} de tous les autres, est appelé de nouveau le 8^e selon le nombre de tous les jours du cycle, et premier qu'il est, il le reste. » Justin aurait pu ajouter, en suivant le propre exemple du divin Maître (Jean VII, 22), que les Juifs eux-mêmes donnaient moins d'importance au sabbat qu'à la circoncision du 8^e jour, puisqu'ils circoncisaient même en un jour de sabbat. — Mais ailleurs (ch. CXXXVIII), Justin reprend sa démonstration à un nouveau point de vue. Après avoir fait allusion à Es. LIV, 9, où l'Eternel annonce le salut qu'il enverra à Israël et rappelle la délivrance accordée à Noé lors du déluge, il continue en disant : « Voici ce que Dieu disait par là, c'est que le mystère des hommes sauvés a eu lieu lors du déluge. Car le juste Noé... sa femme, ses trois fils et leurs femmes, étant au nombre de 8, étaient un symbole du jour où notre Christ est apparu ressuscité des morts, le 8^e jour quant au nombre, mais en puissance toujours le 1^{er}. Car Christ, étant le premier-né de toute créature, est aussi devenu le commencement d'une nouvelle race, qu'il a régénérée par l'eau, la foi et le bois, qui renferme le mystère de la croix, de même que Noé, porté avec les siens sur les eaux, a été sauvé dans le bois¹. »

Ces raisonnements de Justin nous font sourire, mais le Père n'en a pas moins comparé le dimanche au sabbat et assigné à celui-là la supériorité sur celui-ci.

¹ "Οτι τό μυστήριον τῶν σωζομένων ἀνθρώπων ἐπί τοῦ κατακλυσμοῦ γέγονεν (Otto : *mysterium hominum salvandorum in diluvio fuisse*)... σύμβολον εἶχον τῆς ἀριθμῷ μεν ὄγδοης ἡμέρας, ἐν ἦ ἐφάνη ὁ Χ. ἡμῶν ἀπό νεκρῶν ἀναστάς, δυνάμει δ' ἀεὶ πρώτης ἵπαρχούσης...